

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PROVOYANCE SOCIALE  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83/556 du 5/7/1983  
MTPS-DGTFP-DPP YB  
portant intégration et nomination de  
Monsieur BATAMIO Jean Claude dans les  
cadres de la catégorie A hiérarchie I des  
Services Sociaux (Enseignement Technique).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hié-  
rarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire abrogeant  
et remplaçant les dispositions des articles 20 et 21 du décret n° 64/105 du  
22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations  
des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 ~~fixant les~~  
~~statuts~~ portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les  
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 75/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du  
28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérieurs des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 202 /MEN-DGAS-DPAA-SP-P3 dans date  
du Directeur Du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le  
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

YB

Article 1er.- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30/9/1967 susvisé Monsieur BATAMIO Jean Claude, né le 24 Mars 1958 à Brazzaville, titulaire de la Licence en sciences et techniques industrielles( session de 1981) option: Construction Mécanique, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux( enseignement Technique) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

Article 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout besoin sera.-

Brazzaville, le 5 Juillet 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

Antoine NDINGA - OBA.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP.....3
- DFP/BST..... 1
- MEN..... 2
- DG.S..... 2
- DP.A..... 5
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- DOSSIERS..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC..... 3
- R.G..... 2